



Consolidation sans séquelles

Par **Lyse44**, le **03/07/2016** à **12:04**

Bonjour,

En accident de travail depuis 9 mois, j'ai été convoqué par le médecin conseil qui estime la consolidation sans séquelles.

Je suis assistante de vie pour une structure (où, j'ai eu mon accident) à temps partiel.

Le complément d'heures est en césu (chèque emploi services).

J'ai rv avec la médecine du travail dans 8 jours.

Le rhumatologue suite à une visite après IRM demande un poste aménagé.

Je suis fortement inquiète avec les vacances d'été.

Si la médecine du travail me reconnaît inapte, je n'ai plus de revenus. En césu, les 10% de congés payés sont inclus dans mon salaire.

J'ai des employeurs en césu à la retraite qui partent pendant les 2 mois. Il sera difficile de me faire licencier pendant cette période.

Le médecin conseil m'a dit que le rhumato avait possibilité de demander une prolongation?

Je doute car il ne prescrit pas d'arrêt.

Mon médecin traitant peut-il faire une prolongation?

Je ne sais de quoi je vais vivre et suis en déprime depuis quelques mois. Par rapport à mon avenir (n'étant pas jeune et pas encore à la retraite, mon travail et le fait d'être enfermée chez moi).

J'espère que je me suis bien expliquée.

Merci d'avance pour vos réponses qui me seront d'une grande aide étant perdue.

Lyse

Par **Lyse44**, le **07/07/2016** à **00:13**

Bonsoir,
Comment effacer mon message?
Si quelqu'un peut répondre.
Merci